

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2013

L'an deux mille treize, le vingt-deux mars à 20 h, le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 12 mars 2013, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : M. MENUCELLI, Mme THIERIOT, Mme ZUKOWSKI, M. MERLIAUD, Melle MAUNOURY, M. BOUCHER.

Absents : Mme LEBRAUD qui a donné pouvoir à Mme THIERIOT,
Mme JULIEN-RIVE qui a donné pouvoir à Melle MAUNOURY
M. HUMBERT qui a donné pouvoir à Mme ZUKOWSKI
Mme DUGUET, excusée, M. LANGLOIS

Melle MAUNOURY est nommée secrétaire de séance.

Les comptes rendus des précédentes réunion ayant été approuvés, on passe à l'ordre du jour.

1. Approbation du Compte de Gestion 2012

Délib.n°1/2013

M. le Maire présente le compte de gestion 2012 établi par M. le Trésorier d'Eymoutiers dont les écritures correspondent à celles de la comptabilité administrative de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce compte de gestion à l'unanimité des voix.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Délib.n°2/2013

Monsieur le Maire s'étant retiré du débat, Mme THIERIOT préside la séance et présente le Compte Administratif 2013 dressé par M. MENUCELLI Thierry, Maire, qui fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		60 801,70		222 412,23		283 213,93
Opérations de l'exercice	211 892,98	246 212,99	58 157,72	35 771,92	270 050,70	281 984,91
TOTAUX	211 892,98	307 014,69	58 157,72	258 184,15	270 050,70	565 198,84
Résultats de clôture		95 121,71		200 026,43		295 148,14
Restes à réaliser			270 706,85	87 148,00	270 706,85	87 148,00
TOTAUX CUMULES		95 121,71	270 706,85	287 174,43	270 706,85	382 296,14
RESULTATS DEFINITIFS		95 121,71		16 467,58		111 589,29

Après en avoir débattu le Conseil Municipal à l'unanimité des voix,

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

3. Avenant aux Travaux Salle du Foyer Rural

Délib.n°3/2013

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le montant global des marchés correspondant aux travaux de réhabilitation de la salle du Foyer Rural qui s'élevait à 85 643,80 € HT.

Il présente alors l'avenant suivant :

- Lot n° 1 Démolition Gros Oeuvre (SARL PAQUET) dont le montant s'élève à 1 700 € HT pour les travaux suivants: Mise en œuvre d'une poutre supplémentaire destinée à soutenir le solivage de l'étage suite à la suppression d'une cloison en brique et à la découverte de l'absence de toute structure porteuse.

Le budget de l'opération serait donc porté à 87 343,80 € HT soit une augmentation de 2%.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, considérant notamment le caractère imprévisible de ces travaux, leur impact financier sur le budget global de l'opération et la nécessité de procéder à ces travaux décide alors:

- **D'autoriser** le maire à signer l'avenant au marché de travaux proposé et tous les actes s'y rapportant.
- **D'inscrire** au budget les sommes correspondantes au nouveau coût de travaux.

4. Demande Subvention Conseil Général - Grosses Réparations Voirie

Délib.n°4/2013

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du montant des travaux de grosses réparations de voirie estimé à 20 431,60 € HT (devis Entreprise SIORAT).

Il propose de solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général afin d'aider la Commune à financer ces travaux.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Subvention Conseil Général 60 % : 12 258,96 €

Autofinancement : 8 172, 64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix sollicite une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général afin de financer les travaux de grosses réparations de la voirie 2013 et approuve le plan de financement.

5. Rythmes Scolaires

Suite aux divers réunions entre élus et enseignants, le passage à la semaine scolaire à 4,5 jours avec cours le mercredi matin, sera effectif en septembre 2013.

6. Tarifs eau 2013

Délib.n°5/2013

M. le Maire propose l'augmentation des tarifs 2013 de vente d'eau potable, sauf pour la redevance pollution qui est imposée.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette proposition. Les tarifs de vente d'eau potable à compter du 1^{er} mars 2013 seront les suivants :

- Abonnement : 26 €/an
- de 0 à 219 m³ consommés : 0,85 €/m³
- de 220 m³ à plus : 0,65 €/m³
- pour le Camping Lous Suais : 1,40 €/m³
- Redevance pour pollution domestique (tarif imposé par l'Agence de l'eau) : 0,24 €/m³

7. Augmentation tarif vente copeaux bois

Délib.n°6/2013

Mme THIERIOT rappelle que le prix du m3 de copeaux livré n'a pas été augmenté depuis avril 2011, elle propose donc que le tarif soit fixé à 21 €/m3 au 1^{er} mars 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette augmentation qui s'appliquera au 1^{er} mars 2013 et charge M. le Maire de l'appliquer.

8. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Délib. n°7/2013

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Le Comité Technique Paritaire ayant émis un avis favorable, le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (%)
REDACTEUR	REDACTEUR PRINCIPAL de 1^{ère} classe	100 %

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité des voix.

9. Convention avec la SPA 2013

Délib. n°8/2013

M. le Maire fait part de la proposition de convention avec la Société Protectrice des Animaux de Limoges qui permettra notamment l'enlèvement des animaux domestiques errants, la prise en charge des animaux des personnes hospitalisées, incarcérées ou disparues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, vu l'intérêt que représente ce service, approuve la signature de cette convention et la participation annuelle (actuellement fixée à 0,45 € par habitant), charge son Maire de la signer et l'appliquer.

10 . Participation financière des employeurs à la protection sociale des agents - Correctif

Délib.n°9/2013

M. le Maire rappelle la délibération du 16 novembre dernier qui attribuait une participation de l'employeur au titre de la prévoyance (maintien de salaire), d'un montant forfaitaire fixe (non proratisé/temps de travail) : 10 €/agent/mois.

Cette décision n'est pas applicable pour tous les agents car elle peut dépasser la cotisation mensuelle due pour certains agents. Il est nécessaire de la proratiser au temps de travail et de la limiter au montant de la cotisation due.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve ce correctif et charge son Maire de l'appliquer.

11. Contrat Unique d'Insertion – Heures Complémentaires

Délib.n°10/2013

M. le Maire rappelle que jusqu'à présent le nombre d'heures complémentaires pour la personne en Contrat Unique d'Insertion était limité à 9 par mois.

L'équipe communale connaissant actuellement une charge de travail importante, il propose de passer à 24 h/mois le nombre d'heures complémentaires maximum que puisse effectuer l'employé en CUI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette proposition et charge son Maire de l'appliquer.

12. Convention ATESAT

Délib. n°11/2013

M. le Maire fait part de la possibilité de bénéficier de l'assistance de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, pour une rémunération de 70,90 € en 2013.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette convention ATESAT et charge son Maire de la signer et de l'appliquer.

13. Réduction Loyer appartement – Frais France Telecom

Délib.n°12/2013

Suite à l'installation d'un boîtier DTI de France Telecom desservant l'appartement au-dessus de la Mairie, la locataire sollicite le remboursement de ces frais de 69 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 7 voix pour et une abstention, décide de déduire cette somme du loyer d'avril 2013 et charge son Maire d'appliquer cette décision.

14. Admission en non valeur

Délib.n°13/2013

M. le Maire fait part de dettes envers la Commune que le Trésorier n'est pas parvenu à recouvrer n'ayant pu retrouver les débiteurs ou ceux-ci étant insolvable. Il s'agit d'une facture d'eau de 2010 (réf.pièce R-164-2) pour 89,89 € et de factures de transport scolaire de 2007 à 2009 (réf.pièces T-900193000004, R-164-4, T-90003000004, R-164-4) pour 270,45 € soit un total de 360,34 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'admettre en non valeur la somme de 360,34 € et s'engage à la budgétiser sur 2013.

15. Prêt à taux bonifié par le Conseil Général

Délib.n°14/2013

M. le Maire propose de solliciter un prêt bonifié par le Conseil Général en partenariat avec la Caisse d'Epargne du Limousin de **4 600 €**, afin de financer les **travaux d'aménagement d'une réserve incendie**, aux conditions suivantes :

Bonification du Département : 2 points

Taux d'intérêt : 1,45 %

Durée : 10 ans

Périodicité : annuelle

Frais de dossier : 50 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal sollicite ce prêt et donne pouvoir à M. le Maire de signer tous documents pour sa réalisation.

L'ordre du jour étant clos, aucun public n'étant présent, la séance est levée à 21 h 45.